# Ensemble d'orientations pour les réseaux transeuropéens de télécommunications

1995/0124(COD) - 17/01/1996 - Comité des régions: avis

Le Comité des régions: - souligne, en se référant aux opinions précédentes, l'importance cruciale des activités locales associées à la société de l'information, surtout en ce qui concerne la création de nouveaux emplois et les efforts axés sur la résorption des disparités qui tendent à affecter les citoyens suite à la réalisation de nouveaux instruments. Conformément au principe de subsidiarité, la Communauté devrait donc soutenir les innovations locales et s'abstenir de généraliser les définitions du contenu des applications, surtout lors de la planification et de la mise en oeuvre des applications relatives à la société de l'information. - exprime sa préoccupation devant le fait que le cloisonnement suscité par les instruments financiers pourrait, dans certains cas, dissocier les régions au lieu de promouvoir leur cohésion mutuelle, laquelle constitue l'objectif à atteindre. - estime, s'agissant des opinions formulées dans le rapport sur le rôle de la Communauté, qu'en vue d'une cohésion à l'échelon régional, il conviendrait de faire un usage plus intensif de l'expertise de l'Union dans le cadre de projets relatifs à la société de l'information, surtout si leurs thèmes ou leur contenu revêtent un caractère transeuropéen. - soutient l'objectif d'étendre les activités de l'ISPO (Bureau des projets pour la société de l'information) aux Etats membres ainsi qu'aux régions. En effet, leur efficacité en tant que sources d'informations et coordinateurs de différentes parties les rend particulièrement appropriés pour le rôle envisagé par la Commission au sein de l'Union. - estime que la présentation de la position des applications au sein des réseaux transeuropéens de télécommunications est extrêmement importante, étant donné que la portée du contenu continue de s'accroître. - Le Comité souhaite se référer aux importantes leçons tirées de réseaux locaux et régionaux combinant les citoyens, les petites et moyennes entreprises ainsi que l'administration publique. Comme les liens tissés avec le réseau et surtout le réseau limitrophe et les services locaux sont souvent essentiels aux yeux du consomma-teur, le Comité espère que l'accélération de ces solutions - le projet d'Initiative interrégionale relative à la société de l'information (IRISI) constitue un bon exemple - primera sur le développement d'autres types d'application. L'importance de centres développant et fournissant des services multimédia à l'échelon régional devrait être prise en considération. Le succès des projets régionaux suscitera une demande quant à accroître le développement d'autres applications ainsi que d'une infrastructure telle que décrite par la Commission. - Parmi les principaux domaines d'application, l'existence d'Internet devrait être prise en considération pour le développement d'un réseau transeuropéen desservant les universités et les instituts de recherche car en ce qui les concerne, les objectifs sont quasiment atteints. - espère que les appels de propositions pour des applications d'intérêt collectif décriront les services envisagés de manière à ce que les prospects en comprenn-ent le contenu sans ambiguïté. - s'agissant des réseaux de base, le Comité souligne tout particulièrement le développement de l'euro-ISDN, l'extension de l'offre et le renforcement de la stabilité, grâce auxquels le prix des équipements pour terminal utilisant cette technique continuerait à chuter et serait à la portée d'un nombre croissant d'utilisateurs. - souligne l'importance du développement de réseaux à large bande et sans câbles, surtout dans les régions où l'investissement dans des réseaux câblés n'est pas approprié, pour des raisons géographiques, par exemple. - Le Comité espère que les rapports tiendront compte du développement régional ainsi que des différences. Il semblerait plus équitable de présenter la situation générale des réseaux couvrant la société de l'information et des réseaux transeuropéens sur la base des régions défavorisées plutôt que des régions développées.